ment, et aiderait à réduire le coût élevé du logement dans les villes ontariennes.

M. Robarts a déclaré que le Conseil du Trésor examine présentement tous les domaines susceptibles d'être imposés «et celui-ci en est un».

Si le gouvernement de l'Ontario peut explorer ce domaine, il est temps que celui-ci préoccupe non seulement le ministre des Finances mais le ministre responsable de l'habitation. Si nous permettons aux gouvernements provinciaux d'imposer les gains de capital, le ministre serait fort embarrassé si son groupe d'étude proposait des recommandations raisonnables pour régler la crise du logement. L'absence d'un impôt sur les gains de capitaux constitue une des lacunes indéniables du régime fiscal canadien. Un tel impôt existe aux États-Unis et en Grande-Bretagne, mais le Canada ne touche pas à ceux qui se consacrent à la spéculation foncière ou boursière et qui réalisent d'énormes bénéfices sans payer d'impôts.

• (4.50 p.m.)

En entendant le discours du député de Scarborough-Est-soit dit en passant, c'est un économiste et un des jeunes phénomènes qui ont conseillé le ministre des Finances, M. Walter Gordon, lorsqu'il a présenté son fameux budget, il y a quelques années—je croyais que le ministre des Finances actuel lui accorderait quelque attention. Dans le débat sur le budget, le député a énergiquement recommandé l'impôt sur les gains de capital. Le ministre devrait lire le discours du député et en tirer des enseignements. D'autre part, j'aimerais que le ministre fasse des commentaires sur ce que je viens de dire. Il dispose de sept minutes avant l'ajournement du présent débat et je lui ai signalé sept points. Il peut au moins en effleurer quelques-uns.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, le ministre nous dirait-il quand nous serons saisis d'un avant-projet de loi?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je vais y songer. Je ne puis faire de promesse sans consulter d'abord mes fonctionnaires.

L'hon. M. Stanfield: Je tiens à rappeler que je ne vois aucune raison valable de laisser les gens dans l'incertitude où ils sont.

M. le vice-président: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

M. Harding: J'espérais, monsieur le président, que le ministre répondrait à certaines questions des préopinants. Il ne nous reste que quelques minutes avant la fin du débat. Ces questions prennent parfois du temps et les crédits ne reviennent que plusieurs jours [M. Gilbert.]

plus tard. Il devient alors difficile de suivre la marche des événements. Le ministre voudrait-il répondre aux questions que lui a posées le député?

L'hon. M. Benson: Le député n'était peutêtre pas ici, monsieur le président, mais j'ai répondu cet après-midi à bon nombre de députés. Le préopinant est le seul, je crois, qui n'ait pas reçu de réponse à ses questions. Elles sont difficiles à cause de leur nature générale. Il m'a tout d'abord demandé si j'approuvais un taux flottant du change. Je réponds non. Il me paraît plutôt étrange de voir cette nouvelle alliance entre le NPD et le président de la Banque Royale.

Les autres questions étaient très générales et portaient sur les mesures que nous envisageons au sujet du rapport Carter et des autres mémoires que le gouvernement a reçus à propos de la fiscalité. Naturellement, je ne ferai pas connaître nos intentions avant la présentation du projet de bill qu'étudieront tous les députés.

M. Harding: Eh bien, monsieur le président, nous ne devrions pas, je pense, laisser adopter ce crédit en ce moment. J'aurais un ou deux points à soulever avant cinq heures. Ces derniers jours, j'ai parcouru un certain nombre de vieux numéros du hansard. L'histoire est fertile en leçons; pourtant, on dit souvent que ceux qui vivent à notre époque ne cherchent guère à savoir ce qui s'est passé avant eux.

Je suis remonté à 1962 et j'ai lu certaines des déclarations faites par le ministre des Finances au cours du débat sur le budget de cette année-là où un autre parti était au pouvoir.

Je dois lui avouer que j'ai bien goûté les paroles de sagesse qu'il a adressées plus d'une fois à la Chambre, et la pensée m'est venue que toutes les bonnes idées qu'il avait alors ne peuvent pas s'être évanouies depuis qu'il a assumé, au gouvernement fédéral, l'auguste fonction de ministre des Finances.

Je vais rattacher ses anciennes idées à une seule phase d'une entreprise de ma province natale, la Colombie-Britannique; je veux parler de la grande entreprise de charbon autour de Vernon, l'exploitation houillère de la Kaiser. Le ministre n'ignore pas ce qui s'est passé. L'ancienne société, la Crowsnest Industries, a vendu ses intérêts à la Kaiser Steel, qui lui a acheté une importante région charbonnière. La Kaiser s'y est installée et compte y exploiter une mine à ciel ouvert. Si je me souviens bien des remarques du ministre, il n'aimait guère que de grandes sociétés d'appartenance étrangère exploitent dans ces régions nos ressources naturelles, et obtiennent des exemptions spéciales d'impôt, comme